

No. 49654

**France
and
Tunisia**

Implementing Protocol for training activities at l'École des métiers de la mode of the Centre Technique du Textile (CETTEX) between the Government of the French Republic and the Government of the Republic of Tunisia. Tunis, 10 November 2011

Entry into force: *10 November 2011 by signature, in accordance with article 7*

Authentic text: *French*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *France, 1 June 2012*

**France
et
Tunisie**

Protocole d'application relatif à des actions de formation à l'École des métiers de la mode du CETTEX entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne. Tunis, 10 novembre 2011

Entrée en vigueur : *10 novembre 2011 par signature, conformément à l'article 7*

Texte authentique : *français*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *France, 1^{er} juin 2012*

[FRENCH TEXT – TEXTE FRANÇAIS]

PROTOCOLE D'APPLICATION RELATIF
A DES ACTIONS DE FORMATION A L'ECOLE DES METIERS
DE LA MODE DU CETTEX
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE
ET
LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne,

Ci-après dénommés « les Parties » ;

Considérant la volonté de la Tunisie et de la France de promouvoir le développement solidaire entre les deux pays en mettant en œuvre l'ensemble des moyens possibles ;

Considérant les besoins exprimés par les entreprises tunisiennes pour répondre aux besoins du marché national ainsi que ceux qui peuvent se présenter au plan régional ;

Considérant les conclusions du groupe de travail sur la gestion concertée des migrations et le développement solidaire, qui s'est tenu à Paris le 21 janvier 2009 ;

Considérant l'importance fondamentale pour l'économie de la Tunisie de l'industrie textile, qui emploie aujourd'hui plus de 200 000 personnes (soit près de la moitié des emplois de l'industrie manufacturière) et dans laquelle plus de 80% des entreprises sont orientées totalement vers l'exportation, les premiers clients étant les pays européens ;

Considérant la nécessité pour le secteur mode-habilleement tunisien d'évoluer vers la co-traitance et le produit fini, vers un plus grand souci de qualité, une meilleure réactivité et plus globalement un renforcement notable de sa valeur ajoutée créatrice afin de satisfaire la demande internationale ;

Considérant la nécessité d'un apport de nouvelles compétences que les entreprises trouvent aujourd'hui difficilement sur le marché du travail ;

Considérant le protocole d'application relatif à l'institut de formation aux métiers de la mode conclu entre Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne le 23 avril 2009 et ses excellents résultats ;

En application du protocole d'accord en matière de développement solidaire signé le lundi 28 avril 2008, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne ;

Conviennent des dispositions suivantes :

Article premier

Le ministère français de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration s'est engagé à apporter le financement de projets de développement solidaire dans le domaine de la formation professionnelle, avec pour objectif d'améliorer la situation de l'emploi en Tunisie en répondant aux besoins des entreprises tunisiennes.

Afin de soutenir le repositionnement stratégique des entreprises tunisiennes d'habillement, qui doivent impérativement évoluer vers la co-traitance, la création de marques propres, un plus grand souci de qualité, une plus grande réactivité et plus globalement vers un renforcement notable de leur valeur ajoutée du point de vue de la créativité, il a été décidé de développer les formations de l'Ecole des métiers de la mode situé au Centre technique du Textile (CETTEX).

Le présent protocole permettra aux employeurs tunisiens du secteur textile-habillement de disposer, à court terme, des personnes capables d'occuper les métiers-clés nécessaires à ces évolutions, et assurera ainsi le maintien et le développement de l'activité industrielle.

Article deux

Les Parties assurent la mise en place de programmes de formation correspondant aux métiers suivants :

- 1) technico-commerciaux internationaux multilingues-chefs de produits ;
- 2) modéliste en lingerie-corsetterie-balnéaire.

Article trois

Pour la mise en œuvre de ces formations, sont mobilisés : Mod'Spé Paris pour la Partie française, le CETTEX (Centre Technique du Textile) pour la Partie tunisienne.

Les opérateurs sont chargés conjointement de la présélection des candidats à une spécialisation.

Les locaux et le matériel adaptés sont fournis par la Partie tunisienne, qui assure également le parrainage des stagiaires par les entreprises du secteur qui souhaitent les recruter à l'issue de la formation. Les stages prévus dans le cadre de la formation en alternance s'effectuent dans ces entreprises. A l'issue des formations délivrées par Mod'Spé Paris, les formateurs tunisiens assurent la continuité des formations dans le cadre de l'Ecole créée dans les locaux du CETTEX.

Article quatre

Sous réserve des disponibilités budgétaires de la Partie française, celle-ci mobilise des crédits du développement solidaire à hauteur de 100 000 (cent mille) euros pour la période 2011-2012.

Ces crédits sont versés directement au CETTEX en une tranche. L'ordonnateur des crédits est l'ambassadeur de France en Tunisie.